 Commission AMES « Ecoles Spécialisées »

 Mandat du comité pour l’année 15-16

Vu :

* La décision de l’AG 2015 de constituer la commission ;
* La volonté du comité de mieux comprendre le fonctionnement des institutions ;

Considérant :

* L’indépendance de fonctionnement de chaque institution du Valais Romand ;
* L’importance de dialoguer avec l’OES sur la satisfaction des ES dans les différents systèmes ;

Le comité AMES demande à la commission de :

* Récolter les particularités du fonctionnement de l’enseignement spécialisé de chaque institution, du point de vue des ES, sous forme d’aspects positifs et pistes de travail ;
* Proposer des actions convergentes communes à entreprendre par le comité.

Modalités :

* La commission est présidée par un-e membre du comité ;
* La commission tient un PV succinct de chaque séance et en assure la transmission à la secrétaire AMES ;
* Les jetons de présence sont attribués ;
* Le délai de restitution est fixé à juin 2016

En accord avec le comité nous avions décidé de présenter dans un premier temps le rapport de la commission du **Secondaire I** et dans un second temps celui des **Ecoles spécialisées**.

Ce rapport a été présenté lors de l’AG de l’AMES 2016 puis à l’Office de l’Enseignement Spécialisé le 31 mai 2017.

La commission s’est intéressée aux 5 Ecoles spécialisées recensées dans le Valais romand :

* Don Bosco
* Ste- Agnès
* St-Raphaël qui dépend du Service Cantonal de la Jeunesse
* Notre-Dame-de-Lourdes
* La Castalie

Avec pour chaque école une représentante, sauf Don Bosco qui n’a jamais donné suite :

Valérie Varone pour NDL, Delphine Bonvin pour Ste-Agnès, Valérie Pellaud pour St-Raphaël et Anne-F Fauquet-Epiney pour la Castalie.

Nous nous sommes réunies 3 fois. Dans un premier temps nous avons fait connaissance et avons présenté nos élèves (population) et le fonctionnement de nos classes dans le système institutionnel, en soulignant les points positifs et négatifs. Puis nous avons mis en évidence les préoccupations et questionnements de chacune.

**Rapport de la commission « écoles spécialisées » AMES 2015-2016**

L’ensemble des personnes présentes s’est réjoui de la création de cette commission, nous nous sentons écoutées, entendues et avons l’impression d’exister dans l’enseignement spécialisé. Jusqu’à récemment, les thèmes débattus par l’AMES nous semblaient quelque peu éloignés de nos réalités.

1) présenter les « revendications syndicales »

2) présenter les avantages/inconvénients du travail en institution

3) points de réflexion

1. **Présenter les revendications syndicales**
* Problématique des stagiaires de l’ECG et des ASE
1. Inadéquation entre le responsable du suivi et la formation future souhaitée du stagiaire. Les stagiaires sont certes accompagnés par du personnel formé (enseignant, éducateur ou MSP) mais pas forcément dans le choix de leur future profession.
2. Qui est responsable de leur suivi ?
3. La question des stagiaires et ASE en intégration et leur généralisation nous préoccupe. Sont-ils là uniquement pour combler les manques de personnel de l’enseignement spécialisé ?
4. La formation de ces stagiaires. Sont-ils suffisamment préparés à entrer en relation, à accompagner des personnes avec des besoins particuliers, à être confrontés au monde du handicap ? Dans certaines classes difficiles, suivant les compétences du stagiaire, c’est une personne supplémentaire à gérer en lieu d’être une aide..
* UPE de la Castalie/responsabilité pédagogique des enfants

La Castalie engage des éducateurs en externat ou des éducateurs de la petite enfance pour les UPE (Unités Pédagogiques éducatives) alors que les enfants accueillis sont en âge scolaire. Il n’y a pas d’enseignants spécialisés dans ces classes alors que la loi stipule que l’enseignement spécialisé fait partie du mandat public de formation. Les enfants porteurs

de handicaps similaires sont admis dans des classes à NDL ou à la Bruyère. Pourquoi est-ce différent à la Castalie ?

* Déficit d’image de certaines Ecoles spécialisées

Comment faire comprendre que « l’institution » n’est pas un enfermement ; les mesures sont dites ségrégatives mais nous pensons que certains enfants peuvent réellement s’épanouir au sein d’une telle école. Elle permet à certains enfants de se retrouver avec des pairs qui ont aussi des difficultés, elle leur permet d’avancer à leur rythme dans un cadre rassurant.

Une citation, de mémoire, de Mme Pfefferlé, directrice de la Castalie, lors d’une séance de reprise en août 2015 :« Nier une structure comme une institution pour certaine personnes

en situation de handicap peut être considéré comme de la maltraitance. »

* Lorsque des classes d’enfants de l’école publique intègrent les écoles spécialisées, il y a des interactions très positives qui se créent.
* Les temps partiels entre école publique et écoles spécialisées semblent bénéfiques pour chacun.

**2) Présenter les avantages/inconvénients du travail en écoles spécialisées**

* Points positifs
* Un climat positif et rassurant pour les élèves et pour les parents. Plaisir de revenir à l’école, d’avoir des copains.
* La possibilité de reconstruire la confiance perdue dans les adultes ; l’institution cadre et protège.
* Comme tous les secteurs sont réunis, la collaboration est parfois plus facile. La

proximité fait que nous pouvons dire les choses qui ne vont pas. Le travail

pluridisciplinaire est concret.

* Différentes activités sont mises en place pour les élèves : théâtre, cirque, activité

équestre… qui participent au développement de l’enfant.

* Pour la formation professionnelle : possibilité d’intégrer les jeunes adultes dans les

différentes activités de l’institution : ateliers lingerie, cuisine, intendance, jardin….

* Super collègues ou de formations différentes avec qui on peut faire des projets intéressants ; qui donnent envie de faire des choses différenciées, motivantes !
* Points négatifs
* Manque de reconnaissance du travail effectué. Les informations ont quelques fois du mal à passer. Nous constatons un manque de communication entre l’OES, les directions des écoles spécialisées et les ES.
* Le manque de structure et de place fait que nous préparons le jeune à un projet professionnel précis auquel il adhère et au final, le jeune se retrouve dans un tout autre secteur.
* La lourdeur institutionnelle avec les différentes procédures.
* Beaucoup de papiers administratifs à remplir
* Manque de différenciation entre le système publique et le système institutionnel en programme adapté. Pas de possibilité d’avoir par exemple les examens de fin d’année en avance pour pouvoir préparer les enfants qui se trouvent en classe d’adaptation.
* La responsabilité pédagogique est donnée à des personnes qui ne sont pas du métier : éducateurs, ergo,… ou alors il n’y a pas d’enseignant dans l’équipe de direction

**Points de réflexion**

* A-t-on tout ce qu’il faut pour nous occuper pleinement des enfants dont nous avons la charge ? Par exemple, un enfant qui est violent et qui tape l’éducateur, peut-on demander une formation commune pour réagir correctement à ces situations difficiles ??

A St-Raphaël, l’éducateur de permanence vient à la rescousse des situations difficiles. /A Ste-Agnès et à Notre-Dame-de-Lourdes, une personne est de permanence pour aider l’enseignant en cas de difficultés majeures avec un élève. /A la Castalie, il y a « alarme agression » sur le téléphone mais pas toutes les classes ont un téléphone; nous pouvons compter sur le soutien de nos collègues. En cas d’accident, le service infirmier peut amener le jeune à l’hôpital ou intervenir. Sur certains groupes, un éducateur est présent.

* Est-ce que, dans certains cas, le dossier d’évaluation ou le PPI suffirait en lieu et place du carnet scolaire ?

Par exemple, un élève scolarisé à Ste-Agnès avec des notes entre 4,5 et 5 ne comprend pas, ne peut pas comprendre, qu’avec de telles notes il est en classe à la Castalie.

* Remplacements : manque de remplaçants formés et compétents
* Pour nous, le Guichet unique existe-t-il ?